



## Oenotourisme

# Les Costières de Nîmes renouvelle le label « Vignobles & Découvertes » !

Le 15 mars 2022, le label touristique national « Vignobles & Découvertes » a été, à nouveau, décerné à l'AOC Costières de Nîmes, pour ses offres attractives de courts séjours œnologiques. Une récompense déjà allouée à la destination touristique depuis 2014, valable pour un nouveau cycle de 3 ans, dont se félicitent les acteurs de la filière.



### 83 sites œnotouristiques affichent le label « Vignobles & Découvertes » en Costières de Nîmes

Le label touristique national « Vignobles & Découvertes » récompense la destination viticole Costières de Nîmes pour sa proposition touristique sur la thématique du vignoble, correspondant à une pratique de court séjour. Vingt-quatre communes sont inscrites sur le territoire labellisé, couvrant de ce fait la totalité de l'aire géographique de l'AOC Costières de Nîmes.

Ainsi, les 83 offres proposées par de nombreux professionnels (œno) touristiques obtiennent ce label pour une durée de 3 ans. Les sites labellisés comptent 30 domaines et caveaux, 15 hébergements, 17 restaurants et bars à vin, 6 sites patrimoniaux et musées, 4 prestataires d'activités de loisirs, 3 agences réceptives, 2 offices de tourisme, 6 événements. S'il s'agit d'une démarche volontaire, les établissements labellisés doivent répondre à un cahier des charges propre à chaque activité (hébergement, restauration, lieu de visite...) afin d'orienter les touristes sur des prestations qualifiées.

De nombreux partenaires sont regroupés autour du **Syndicat des Costières de Nîmes**, porteur de ce label, dont **Nîmes Tourisme**, **Inter-Rhône**, le **PETR (pôle d'équilibre territorial et rural) Garrigues et Costières de Nîmes**, **Gard Tourisme** et la **CCI du Gard**, chacun apportant ses compétences et contribuant à l'animation du réseau.

### Un territoire vertueux qui mise sur la durabilité

Costières de Nîmes a pu renouveler ce label en s'appuyant sur les différents atouts de l'AOC : son dynamisme, ses vins, ses terroirs de qualité, ses paysages associés directement à la culture de la vigne, et la ville de Nîmes par son riche patrimoine culturel et historique. Entre modernité et authenticité, la richesse du territoire des Costières de Nîmes mêlée à l'attractivité de son offre, lui vaut aujourd'hui une place de choix dans ce label « Vignobles & Découvertes ».

Les événements portés par les Costières de Nîmes contribuent également à la promotion du vignoble et témoignent aujourd'hui d'un niveau de qualité lui permettant de se retrouver sur de très nombreuses tables de restaurants mais aussi de s'exporter à travers le monde entier. Le territoire Costières de Nîmes arbore fièrement le prestigieux label « Vignobles & Découvertes » aux côtés de 71 autres destinations en France.

Soucieux de pratiquer une viticulture plus vertueuse et responsable face aux enjeux climatiques, les Vignerons de l'appellation Costières de Nîmes sont conscients du rôle qu'ils ont à jouer pour préserver leur environnement et ont adapté leurs pratiques pour concevoir des vins éco-conscients, respectueux de la terre où ils sont nés. Rappelons que 31 % du vignoble est en biodynamie, bio ou conversion bio. Une démarche volontaire qui rejoint celle des acteurs du tourisme, engagés eux-aussi dans des actions ciblées en faveur d'un tourisme durable. ➤

### LES ÉVÉNEMENTS LABELISÉS « VIGNOBLES & DÉCOUVERTES »

- **Vignes Toquées**, randonnées gourmandes entre vigne et garrigue. Du 20 au 22 mai 2022.
- **Bodega des Costières de Nîmes**, l'occasion de déguster les trois couleurs de l'appellation dans l'ambiance festive de la FERIA de Pentecôte. Du jeudi 02 au dimanche 06 juin.
- **JeuDiVin**, le rendez-vous estival hebdomadaire, dégustations en plein air autour d'un bar à vins éphémère. Juillet-Aout 2022.
- **Fascinant Week-End** : Le rendez-vous fédérateur pour le vignoble français. L'appellation Costières de Nîmes donne rendez-vous aux amateurs du 13 au 16 octobre 2022.



**Xavier Douais, Président de Nîmes Tourisme, salue l'effort de toute une profession**

« Le renouvellement de ce label est une excellente nouvelle pour notre territoire. Permettre, à chacun de nos visiteurs, de partager un moment de convivialité autour de nos productions locales, dont

le vin des Costières de Nîmes, donne un peu plus de sens à leur séjour. Cette distinction démontre, une fois de plus, l'efficacité du collectif dans l'attractivité de notre destination. »



**Bernard Angelras, Président du Syndicat des Costières de Nîmes, mise sur un retentissement hors hexagone**

« Le label d'excellence "Vignobles & Découvertes" "Destination Costières de Nîmes" vient récompenser un territoire d'exception ainsi que la qualité grandissante du travail de nos vignerons.

Le développement de l'œnotourisme promeut un art de vivre par un tourisme durable de proximité. Cette labellisation sert à nouveau l'attractivité de nos vins AOC Costières de Nîmes et le rayonnement de notre territoire tant en France qu'à l'international. »



**Rémi Nicolas, Président du PETR Garrigues et Costières de Nîmes, évoque une meilleure lisibilité de la destination**

« Cette destination "Vignobles & Découvertes" renforce la dynamique de mise en réseau sur notre territoire. Tout l'enjeu de cette démarche

est de créer du lien entre monde du tourisme et monde du vin, entre territoires de Nîmes Métropole et Beaucaire Terre d'Argence, entre institutionnels et prestataires... pour construire, ensemble, un projet collectif, valoriser nos savoir-faire, nos paysages et notre patrimoine. Rejoindre le réseau des labellisés, c'est apprendre à se connaître pour mieux travailler ensemble, créer des partenariats, des offres touristiques innovantes de loisirs ou de séjours, pour finalement, gagner en visibilité et en qualité d'accueil pour toute la Destination. »



**Le label « Vignobles & Découvertes »**



Créé en 2009 par Atout France, GIE en charge de la promotion de la destination « France », le label Vignobles et Découvertes est accordé pour 3 ans à une destination à vocation touristique et viticole proposant une offre de

produits touristiques multiples et complémentaires (hébergement, restauration, visite de cave et dégustation, musée événement...) et permettant au client de faciliter l'organisation de son séjour et de l'orienter sur des prestations qualifiées.

Marque collective, « Vignobles & Découvertes » s'appuie sur une mise en réseau valorisant des produits qualifiés, en cohérence avec les nouvelles attentes et pratiques des clientèles touristiques sensibles à l'œnotourisme.



**L'AOC Costières de Nîmes**

La plus méridionale des appellations de la Vallée du Rhône Reconnue en appellation d'origine contrôlée depuis 1986, l'AOC Costières de Nîmes appartient à la grande famille des vins de la Vallée du Rhône, dont elle constitue la pointe méridionale. Son vignoble court entre Nîmes et Camargue sur 3 430 hectares de vignes, dont 31 % en biodynamie, bio ou conversion bio. 77 caves particulières, 11 caves coopératives (rassemblant 196 coopérateurs) et 1 négociant-vinificateur commercialisent environ 20 millions de bouteilles par an en rouge (50 %), rosé (43 %) et blanc (7 %), dont un tiers qui sont destinées à l'export. [www.costieres-nimes.org](http://www.costieres-nimes.org)